

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GODEWAERSVELDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Gérard MARIS, Maire, suite à la convocation du 10 décembre 2019 affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Présents Gérard MARIS, Antoine VERMEULEN, Nathalie CAREMELLE, Serge SOODTS, Patrick TALLEU, Marie-Noëlle DEHEEGER, Catherine OLIVIER, Martial WAEGHEMAEKER, Brigitte GELOEN, Luc BENAULT, Michel MEURISSE, Philippe DECOSTER.
Absente excusée Catherine LECONTE,
Absents Antoine HEBAN, Peggy POPELIER, Christine MARKEY.
Procurations Sabrina TROLONG à Antoine VERMEULEN, Yves WALLE à Martial WAEGHEMAEKER, Jean-Baptiste MASSON à Marie-Noëlle DEHEEGER.
Secrétaire de séance Nathalie CAREMELLE

**DÉLIBÉRATION N°52/2019
ACTUALISATION DES TARIFS CIMETIERE**

Vu la délibération n°61/2018 du 11 décembre 2018 relative à la tarification des concessions pour l'année 2019,

Vu la délibération n°37/2018 du 20 juin 2018 relative à la mise en place d'une taxe d'inhumation et de scellement d'urne,

Vu le règlement du cimetière mis à jour le 10 décembre 2018,

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

Fixe les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020 :

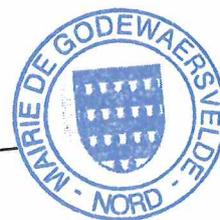
Libellés	Prix au m ²	Prix unitaire
Concession de terrain cinquante ans - 2,50 m ²	189,00 €	472,50 €
Concession de terrain trente ans - 2,50 m ²	147,00 €	367,50 €
Concession cavurne quinze ans – 1 m ²	100,00 €	100,00 €
Caveau cavurne + plaque granit	-	650,00 €
Concession case columbarium - cinquante ans	-	795,00 €
Dispersion de cendres au jardin du souvenir	-	206,00 €

Maintient la répartition actuelle du produit des concessions soit : 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS,

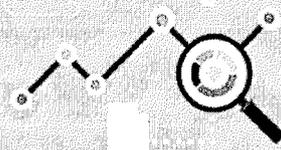
Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

G. MARIS



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication à la porte de la mairie et de sa transmission au représentant de l'Etat le 23/12/2019. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Godewaersvelde

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DE522019
Date de la décision:	2019-12-17 00:00:00+01
Objet:	ACTUALISATION DES TARIFS CIMETIERE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique:	059-215902628-20191217-DE522019-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
059-215902628-20191217-DE522019-DE-1-1_0.xml	text/xml	852
nom de original:		
de52.pdf	application/pdf	534227
nom de métier:		
99_DE-059-215902628-20191217-DE522019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	534227

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2019 à 10h29min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2019 à 10h29min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2019 à 10h29min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 décembre 2019 à 10h30min53s	Reçu par le MI le 2019-12-23